

Le directeur général

Affaire suivie par :
Le cabinet du directeur général
04 27 86 55 00
ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Ref. : ISDG n°2021-131

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
11 rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE

Lyon, le 29 avril 2021

Objet : Votre courrier en date du 7 avril 2021

Monsieur le Député,

Je fais suite à votre courrier du 7 avril dernier, relatif à la procédure d'intégration de l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (ICLN) au Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (CHU), dans le cadre d'un pôle de cancérologie clairement identifié.

Vous me faites notamment part d'inquiétudes exprimées par des personnels de l'ICLN à la fois sur les parcours de soins et sur des questions sociales, ainsi que d'inquiétudes, plus générales, sur le calendrier retenu, qui vous semble « particulièrement tendu ».

Jé vous confirme que j'ai effectivement demandé, en janvier dernier, à Madame la Directrice par intérim du CHU d'engager la procédure de rattachement de l'ICLN au CHU, en vue de son intégration au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Cette décision fait suite à la mission IGAS, que j'avais sollicitée, qui s'est déroulée au cours des derniers mois au sein de l'ICLN, ayant envisagé quatre scénarii quant à l'évolution de la structure, parmi lesquels celui, privilégié, de l'intégration au CHU. Ce scénario, qui consiste à créer un pôle de cancérologie au sein du CHU, doté d'un certain degré de délégation de gestion, présente, en effet, l'avantage de préserver les habitudes de la population et la visibilité de l'institut de cancérologie Lucien Neuwirth. Il permet également de garantir et de renforcer la dimension hospitalo-universitaire en cancérologie pour permettre à la population de bénéficier de la recherche et de l'innovation. Enfin, il permet d'accroître les capacités d'investissement pour faire face aux besoins importants en radiothérapie.

S'agissant de l'échéance, celle-ci a été recommandée par la mission IGAS dans son rapport, qui a souligné que l'un des enjeux présidant aux évolutions nécessaires est de parvenir à une organisation plus lisible, et d'intégrer rapidement l'offre de soins du site au CHU. A cet égard, le démarrage rapide des travaux autour d'un projet médical partagé, comme l'y invitait déjà le projet d'établissement 2018-2022 de l'ICLN, apparaît indispensable.

Surtout, les difficultés rencontrées ces derniers mois, tant en matière de recrutement médical, de perspectives stratégiques et de qualité et sécurité des soins, en particulier sur l'activité de radiothérapie, imposent une action rapide pour solidifier l'offre publique de cancérologie sur le bassin stéphanois et plus largement la Loire. Il importe en particulier de donner des perspectives aux praticiens et l'inscription claire dans le giron universitaire du CHU est un élément d'attractivité important.

Pour ce qui me concerne, et dans le contexte sociologique et géographique de la Loire, je souhaite conforter l'offre publique que votre proposition de délai de mise en œuvre pourrait mettre en péril. Je considère que l'objectif fixé du 1^{er} janvier 2022 est à la hauteur de l'urgence de la mise en œuvre des enjeux évoqués supra.

A noter, de plus, que les observations et recommandations définitives de l'IGAS ont été précédées de plusieurs mois de rencontre et d'échanges avec tous les acteurs concernés. A ce titre, plus de 70 professionnels de l'établissements ont été auditionnés, ainsi que des membres de l'ASN, de la faculté de médecine, du Conseil Département, de la Ligue contre le cancer, de la ville de Saint-Etienne ainsi que les établissements de santé publics et privés du bassin stéphanois. La production du rapport provisoire a, en outre, été suivie d'une procédure contradictoire, ayant conduit au recueil des observations de toutes les parties prenantes.

Dans ces conditions, la prorogation de délai que vous sollicitez, « en vue de permettre une lecture partagée des conclusions », ne m'apparaît pas souhaitable à ce stade de la procédure et au vu des enjeux.

S'agissant enfin, des inquiétudes exprimées par les personnels sur les questions sociales, je vous informe que les travaux actuellement menés par la direction de l'établissement comportent une phase de concertation avec les différentes instances des établissements concernés et que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu au cours des derniers mois et vont se poursuivre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL